

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N°.- LOGIVESDRE, S.L.S.P. - Mandature 2019-2024 - Présentation des candidats administrateurs - Retrait.

LE CONSEIL,

Vu la convocation transmise par la S.C.R.L., Logivesdre informant la Ville de la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le 12 juin 2019 ;

Vu qu'à l'ordre du jour de cette séance sera portée la décision de renouvellement des organes de l'Intercommunale ;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les candidats administrateurs représentants de la Ville pour la mandature 2019-2024 à soumettre à l'Assemblée générale de Logivesdre, S.L.S.P. ;

Vu les statuts de Logivesdre, S.L.S.P. prévoyant la présentation des candidats administrateurs par le Conseil communal ;

Vu le Code wallon du logement et de l'habitat durable et plus particulièrement l'es articles 148 à 152.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1122-27 et L1122-30 et L1523-15 ;

Vu la décision du Collège communal en sa séance du 22 mai 2019 par laquelle il décide de « Soumettre au Conseil communal en vue du retrait du point en séance-~~et~~ de le Renvoyer préalablement à la Section ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section "Administration générale – Police – Sécurité – Aménagement du territoire" en sa séance du 23 mai 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DECIDE:

Art. 1.- de retirer le point en séance,

Art. 3.- La présente délibération sera transmise, pour information, à l'intercommunale concernée et aux intéressés.